

Pour validation de  
7 - le 7 juillet

**Assemblée générale du CIL La Gare & Les Côtes du Plan**  
**Vendredi 21 octobre 2022 - 18h00 - Salle du Hameau de la Gare**

Vn  
CA

**Présents.**

Robert BENEVENTI, Maire d'Ollioules  
Michel THUILIER, 2<sup>ème</sup> Adjoint délégué à la sécurité  
Laetitia QUILICI, 5<sup>ème</sup> Adjointe déléguée aux CIL  
Antoine VACCARO, Conseiller Municipal  
Julien ROCCHIA, Conseiller Municipal

Pierre-Marie GASQUY, service Vie des Quartiers

Thierry SAIAS, Président du CIL  
Mireille DOUCET, Trésorière du CIL

Et 30 adhérents.



ndh.  
LD  
AV  
SR  
PAG  
CR  
DSS  
GH  
PNO  
CB  
FP  
DGS  
IDC  
JSVA 14

**I. Bilan financier 2021.**

L'assemblée générale commence un petit mot de bienvenue du président, qui passe ensuite la parole à la trésorière pour le bilan financier de l'année écoulée.

Madame DOUCET indique que le CIL dispose de 5397.88 euros en banque et en caisse.

Le résultat net de l'exercice 2021-2022 est positif de 196 euros.

Les cotisations en 2021 n'ont pas été très nombreuses. Environ 40. Le bureau a donc décidé que pour le vide grenier 2023, les gens qui n'ont pas adhéré en janvier n'auront pas la place gratuite. Il y aura donc un appel à cotisation en début d'année 2023.

Ce bilan est mis aux voix et validé à l'unanimité des présents.

**II. Elections au CA.**

Monsieur SAIAS, Madame DOUCET et Monsieur FOUQUE arrivent au terme de leur mandat de 3 ans.

Ils se représentent tous les 3.

Monsieur SAIAS fait un appel à candidatures : Madame MOUTTE est volontaire.

Tous les 4 sont élus à l'unanimité des présents.

**III. Bilan d'activité 2021.**



**C.I.L. LA GARE**

**COTES DU PLAN**

Le président présente le bilan moral de son bureau sur l'année 2021.

Le CIL a participé à plusieurs événements organisés par la mairie.

- La fête de la soupe.
- Le forum des associations.
- Le téléthon.
- La visite de quartier en octobre 2021.
- L'opération de nettoyage du Gros Cerveau.
- L'opération de nettoyage de la Reppe. Le CIL a eu l'idée d'organiser sur le même modèle qu'au Gros Cerveau une journée de nettoyage de la Reppe, qui a été faite, avec une vingtaine de personnes dont des élus. Une autre sera prévue en fin d'année. Jean-Louis PIERACCINI informe que plus de 400 kilos de déchets ont été récoltés.
- La sortie à San Remo. Elle aura lieu le 5 décembre.

Le bilan est soumis aux voix et approuvé à l'unanimité des présents.

#### **IV. Objectifs du CIL pour 2023.**

Monsieur SAIAS poursuit en présentant les événements de 2023 auquel le CIL compte participer.

- La fête de la soupe en début d'année.
- La visite de quartier, qui reste à programmer.
- Le vide grenier du quartier.
- Une sortie à la maison du patrimoine métropolitain. Depuis qu'elle a ouvert, le CIL n'a pas eu l'occasion d'y aller. Ollioules compte de très beaux lieux historiques et culturels, et il n'est pas forcément nécessaire d'aller loin pour voir de belles choses. Ça sera programmé en début d'année.
- Le corso fleuri, s'il a lieu cette année. Monsieur le Maire indique que la ville y travaille.
- Une sortie à la fête des citrons de Menton a été demandée. Le CIL va étudier la question.

#### **V. Point sur l'échangeur autoroutier.**

Monsieur SAIAS indique que d'après lui les murs antibruit qui ont été réalisés en même temps que le nouvel échangeur n'ont pas démontré une amélioration significative de la situation, et le nouveau goudron non plus. Il précise que pour le moment il n'a été posé que dans le sens Marseille vers Toulon. Dans l'autre sens la chaussée n'a pas encore été refaite, et il va peut-être falloir attendre pour se faire une idée plus complète de l'effet de cette réalisation. Enfin, il souhaite vivement que le joint de dilatation du pont de la route de la gare soit refait à cette occasion, car cela permet de compter les essieux des véhicules qui roulent dessus.





Il poursuit en évoquant les bacs de rétention d'eau qui sont en train d'être réalisés. Il demande à Monsieur le Maire s'il a des informations à ce sujet.

Monsieur le Maire explique que le chantier de l'échangeur s'est déroulé dans le périmètre de protection du captage des eaux potables de la ville de Six-Fours, qui est situé en rive gauche de la Reppe, derrière la gare. Dans ce cadre, la société Escota a été obligé de réaliser ces bassins pour récupérer les eaux pluviales chargée en polluants et hydrocarbures, pour éviter qu'ils n'atteignent la nappe phréatique du captage. Ces travaux sont réalisés sur des terrains qui étaient déjà propriété d'Escota. La famille TARAMASCO a accepté de leur prêter un terrain pour stocker du matériel et ils ont demandé le prêt d'un petit terrain à la commune également, ce que Monsieur le Maire a accepté. Il a envoyé Julien ROCCHIA sur site pour vérifier si tout était conforme aux engagements qu'ils ont pris avec nous.

Julien ROCCHIA confirme que c'est le cas.

Monsieur le Maire termine en indiquant que c'est un petit chantier pour Escota. Il y en a pour 8 mois de travaux.

Monsieur SAIAS demande pourquoi les bretelles de l'échangeur ne sont jamais nettoyées. La RD11 et le giratoire sont entretenus par le département. Mais les bretelles et les alentours des péages ont besoin d'attention. D'ailleurs, les talus de chaque côté de l'autoroute, notamment le long des pépinière Jardin du Sud eux aussi doivent être nettoyés. Monsieur le Maire prend bonne note. Un courrier va être adressé à Escota à ce sujet.

#### **VI. Point sur le cheminement piétonnier aux Côtes du Plan.**

Monsieur SAIAS informe les adhérents qui ne sont pas encore au courant que la mairie est en train de réaliser un cheminement piétonnier qui va du chemin des Côtes du Plan jusqu'au chemin Franca. L'objectif est de relier le centre ancien à la gare avec des modes de déplacement doux. Il demande à Monsieur le Maire quand ce sera inauguré.

Monsieur le Maire explique que le chantier est bientôt fini. Initialement, la ville a cru qu'un riverain avait empiété sur le cheminement piétonnier qui était celui de la branche du canal des arrosants qui allait vers les Côtes du Plan et qui est désaffectée depuis des années. Il s'est finalement trouvé que ce n'était pas le cas et les travaux à cet endroit ont nécessité de la maçonnerie. Mais c'est dorénavant terminé.

Quelques scooters ont déjà emprunté ce chemin et des chicanes ont de suite été installées. Les piétons et les vélos sont invités à utiliser la piste mixte protégée par la bordure, le long de la RD11 depuis le giratoire Schuman. Arrivés à son niveau, ils prennent le chemin des Côtes du Plan, jusqu'au fond. Au niveau de la propriété SERTILLANGE - que Monsieur le Maire remercie personnellement ainsi que Laetitia QUILICI pour avoir porté ce dossier - le chemin devient réservé de nouveau aux piétons et vélos. Il va jusqu'au chemin Franca, qu'il faut descendre pour traverser la RD11 au niveau du giratoire Barbier, puis prendre le



chemin qui traverse les jardins familiaux et le marché agricole pour arriver au hameau de la gare.

Cela permet un trajet protégé de la circulation des grands axes routiers.

Un autre trajet va être possible avec la restauration du cheminement du canal en rive gauche de la Reppe, qui part du fond du chemin du passage à gué après les pompiers, et qui traverse le terrain de l'ancien apiculteur pour aboutir au chemin des Pépinières. Il y a encore un gros travail à faire de ce côté-là.

Il va en effet falloir inaugurer tout ça. C'est à prévoir.

Monsieur SERTILLANGE prévient Monsieur le Maire que quelqu'un a soudé une pte sur le portail des jardins familiaux côté RD11, pour y mettre un cadenas.

Monsieur le Maire explique que les agents vont aller vérifier sur place. S'il s'agit d'une action qui n'a pas été réalisée par la ville, c'est une voie de fait sur un bien public et c'est grave.

## VII. Questions diverses.

- Monsieur SAIAS félicite la ville pour avoir entièrement replanté les espaces verts le long de la route de la gare. La visibilité est meilleure pour sortir des propriétés et des chemins, et c'est beaucoup plus esthétique.
- Monsieur SAIAS demande à Monsieur le Maire où en est le projet de réaliser un giratoire sous le pont du chemin de fer au croisement des routes de Sanary et de la gare. Monsieur le Maire explique que les études ont démontré que ce n'était pas possible malheureusement. Pour autant la ville n'abandonne pas son projet de sécuriser ce carrefour dangereux. Le giratoire va se faire un peu plus haut au niveau des magasins et les véhicules qui sortent de la gare et qui veulent aller à Sanary seront obligés de tourner à droite et de faire le tour du giratoire pour redescendre vers la mer.
- Monsieur SAIAS relève qu'un aménagement a été réalisé sur le trottoir de la route de la gare. Monsieur le Maire indique qu'en effet, après le terrible accident qui s'est produit à cet endroit, et malgré des campagnes de verbalisation massives contre tous les véhicules qui se garaient sur le trottoir, il a décidé de faire réaliser une bordure continue pour protéger les piétons et cyclistes. Car il s'agit là aussi d'une piste mixte.
- Monsieur SAIAS rappelle l'existence des composteurs partagés aux jardins familiaux. Monsieur le Maire rappelle qu'ils sont accessibles à tous, et qu'il n'y a pas besoin de franchir le portail des jardins familiaux pour les atteindre. Laetitia QUILICI rappelle qu'il faut trouver des référents pour ces composteurs. Les bonnes volontés sont les bienvenues. Monsieur SAIAS dit qu'il va écrire un courrier à tous ses adhérents pour rappeler leur existence et recruter des volontaires. Madame CHERET signale que le



- AG 2023-2024 LA GARE
- bac de sciure pour couvrir ses déchets est trop profond et pas pratique.
  - Monsieur SAIAS demande où en est l'affaire des cartes d'accès à la déchetterie de Sanary. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une structure installée sur la commune d'Ollioules et gérée par la communauté d'agglomération Sud Sainte Baume. Laetitia QUILICI explique qu'il a fallu remonter à l'échelon TPM pour signer une convention avec SSB, et qu'elle sera applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2023. ~~Les anciennes cartes fonctionnent encore, et il faudra attendre janvier pour en demander de nouvelles.~~ Elle précise qu'elles seront toujours réservées aux adhérents du CIL et qu'il faudra toujours passer par l'intermédiaire de la mairie pour les obtenir. Monsieur SAIAS signale que le site internet de la ville ne fonctionne pas pour les demandes de carte de déchetterie en ligne. Monsieur le Maire indique que ce sera signalé au service compétent et réparé très vite.
  - Monsieur SAIAS explique qu'il est inquiet à propos des bornes à incendie dans le quartier. A l'occasion d'un accident de la circulation sur la descente de la gare il y a quelques temps, une borne a été heurtée. Il s'est avéré qu'elle n'était pas raccordée à un tuyau et elle a été tout bonnement supprimée par la suite. Il y a quelques semaines, un feu s'est déclaré au niveau du captage des eaux de Six-Fours, et les pompiers ont réalisé après s'y être branchés que la borne située chemin des Coquelicots ne fonctionnait pas non plus. Or cette borne est sensée être efficace pour la déchetterie située à côté. Monsieur le Maire explique qu'il existe une norme : une borne doit délivrer au moins 60 m3 d'eau par heure. Or, plusieurs bornes anciennes ont été désactivées car elles ne pouvaient pas délivrer ce débit. Pour la déchetterie c'est inquiétant car c'est obligatoire. Ça sera vu avec la mairie de Sanary et SSB qui était le maître d'ouvrage de cet équipement.
  - Monsieur RAFFART et Madame SAF demandent que le bus qui descend de la gare soit empêché de tourner à gauche car souvent quand il manœuvre il endommage les clôtures de part et d'autres du carrefour. Monsieur le Maire explique que ce carrefour ne peut pas être réaménagé autrement qu'il ne l'est. Le bus doit en effet aller tout droit et revenir vers Sanary en tournant à gauche au giratoire Marius Trotobas. La solution est peut-être d'interdire à tout le monde de tourner à gauche. Madame DOUCET est contre. Monsieur RAFFART indique qu'il faudrait venir voir sur site, d'autant plus qu'il manque un passage piéton pour traverser devant San Scoot, car après le trottoir s'arrête/ Monsieur le Maire accepte, on va lui fixer un RDV.
  - Monsieur BRAVIN regrette la saleté du quartier : le parking et les délaissés à côté du tunnel de la route de la gare sont pleins de débris. Par ailleurs, la placette est occupée par des jeunes gens qui ne respectent pas le lieu. La population de l'immeuble de la placette se comporte très mal. Bruits, incivilités, petits vols, intrusions, dégradations. Monsieur le Maire explique qu'il connaît bien la situation. La ville a contacté le propriétaire de l'immeuble et lui a proposé de racheter le bien pour en faire des logements sociaux gérés par la commune, avec des locataires respectueux. L'agence France Domaine doit faire son estimation. La ville suit le



**C.I.L. LA GARE**  
COTES DU PLAN

dossier et va le faire avancer rapidement. Monsieur SAIAS précise qu'un locataire a posé une clim en façade. Monsieur le Maire indique que les agents de l'urbanisme vont venir verbaliser.

- Madame SAF se plaint de la place que prend sur le trottoir le gérant du bar Daméro pour installer ses tables. Monsieur le Maire rappelle que c'est très bien qu'il existe un tel établissement. Cela met de la vie dans le quartier. Par ailleurs, il est autorisé à occuper le domaine public et paie une redevance. Néanmoins il doit laisser un passage pour les piétons et poussettes. On va retourner le voir et tracer par terre une bande piétonne.
- Madame ABERBACHE signale la vitesse excessive des voitures qui rentrent dans le giratoire Trotobas en venant d'Ollioules. C'est dangereux pour ceux qui sortent des Côtes du Plan. Monsieur le Maire rappelle qu'il faut rappeler la situation d'où on est partis il y a quelques années : la route de Sanary n'était pas aménagée et limitée à 90. Le giratoire n'existait pas. La nouvelle sortie des Côtes du Plan non plus. Aujourd'hui, cette portion est à 50, la largeur a été réduite pour faire de la place pour piétons et vélos, et le giratoire a été fait pour sécuriser les accès et casser la vitesse. Cela dit, la police municipale fait des contrôles réguliers. Il faut en organiser un à cet endroit très prochainement avec le concours de la Police Nationale.
- Monsieur PAULAIN signale que pour sortir de chez lui, comme de l'ancien accès des Côtes du Plan, les cyclistes roulent très vite. Monsieur le Maire dit qu'on va aller voir sur site.
- Monsieur BRAVIN demande où en est la pose de la caméra de surveillance au parking du hameau. Monsieur le Maire explique qu'elle est en commande. On a un nouveau fournisseur. Monsieur THUILIER explique que comme pour celle de la placette se pose la question de la technique pour le retour des images au PC sécurité en centre-ville. Ce sujet est en cours d'étude technique.
- Monsieur PIRROTTA se plaint du bruit dans le quartier à l'occasion de la fête de Pépiole et à cause du nouveau terrain de tennis à côté de sa propriété. Monsieur le Maire rappelle que la fête de la gare est une tradition centenaire et que ce n'est que 3 jours par an. Par ailleurs, pour le tennis, il indique qu'il est au courant qu'un avocat a été mis sur l'affaire. La ville ne compte pas intervenir dans une instance en cours. Il explique simplement que le terrain appartient à la commune, et qu'elle est liée à l'exploitant de ce tennis par un bail à construction. Madame DOUCET ajoute que l'exploitant a causé plusieurs ennuis au CIL et notamment a fermé le portail du marché agricole 3 fois pour les embêter. Monsieur le Maire est au courant. On attend des nouvelles du juge.

L'ordre du jour et les questions de l'assemblée ayant été épuisées, Monsieur SAIAS lève la séance et propose aux élus et adhérents de partager un apéritif.